



Commune de LAURIS

84360 LAURIS

***Rapport d'orientation
budgétaire
Exercice 2021***

Sommaire

1-CONTEXTE GENERAL.....	3
1.1-Un débat obligatoire.....	3
1.2-Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités	3
1.2.1 Situation globale	3
1.2.2 Situation de la collectivité.....	4
2- BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT	5
2.1- Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal.....	5
2.1.1 Projection financière.....	5
2.1.2 Recettes de fonctionnement	6
2.2-Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal.....	8
2.2.1 Principales dépenses de fonctionnement.....	8
2.2.2 Objectif : maintien du niveau d'autofinancement.....	10
3-BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT	11
3.1- Endettement.....	11
3.2- Programme général	12
3.2.1 Etat des restes à réaliser au 31-12-2020.....	12
3.2.2 Résultat de clôture de l'exercice 2020.....	12
3.2.3 Recettes d'investissement en 2021	13
3.2.4 Dépenses d'investissement 2021.....	13

1-CONTEXTE GENERAL

1.1-Un débat obligatoire

Le rapport d'orientation budgétaire donne désormais lieu à un débat, acté par une délibération spécifique et un vote de l'assemblée. En effet, la loi NOTRe du 7 août 2015, dans son article 107, a complété les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat en modifiant les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire doit présenter à son organe délibérant un rapport sur les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses.

1.2-Incidences du projet de loi de finances pour les collectivités

1.2.1 Situation globale

Ce rapport se place d'une part dans un contexte de crise sanitaire, économique et sociale inédite qui s'inscrit dans la durée depuis mars 2020 et d'autre part dans un refonte de la fiscalité directe locale avec la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La crise sanitaire s'est traduite par des coups de freins économiques (confinement) ayant pour effet une forte chute du PIB en 2020.

Le plan de relance économique doté d'une enveloppe exceptionnelle de 100 milliard d'euros voté par l'Etat, doublé d'une reprise économique en 2021, devrait assoir une croissance autour de 6% sur ce nouvel exercice budgétaire 2021 (5.2 milliards d'euro sont fléchés à destination des collectivités territoriales).

En 2020, les dépenses de fonctionnement des collectivités connaissent une évolution maîtrisée. Quant à l'investissement, il connaît un net recul. Enfin, la crise sanitaire a eu un impact sans précédent sur les recettes d'exploitation des collectivités d'où un plan de relance orienté pour partie sur le secteur public.

Les principales mesures de la loi de finances 2021 concerne les points suivants :

- Reconduction de la clause de sauvegarde au titre de l'année 2021 : ce dispositif permettra aux collectivités de disposer en 2021 d'une ressource fiscale globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales en 2017-2019
- Réforme des modalités de calcul et d'évolution des fractions de TVA revenant aux collectivités locales dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales
- Prélèvement sur les recettes de l'Etat en faveur de certains contributeurs au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ayant subi une contraction de leurs bases de cotisation foncière des entreprises

- Neutralisation de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation et des impôts de production sur les indicateurs financiers servant aux calculs des fonds de péréquation
- Entrée en vigueur progressive de l'automatisation du FCTVA
- Modification des règles de calcul de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

1.2.2 Situation de la collectivité

La structure et l'équilibre du budget principal ont été fortement impactés par la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement depuis 2014.

Pour mémoire, ci-dessous les montants de la DGF perçue par la commune :

- **2014 : 441 209€**
- **2015 : 389 147€**
- **2016 : 330 791€**
- **2017 : 264 314€**
- **2018 : 264 677€**
- **2019 : 259 550€**
- **2020 : 263 080€**
- **Montant prévisionnel 2021 : 250 000 €**

Il convient cependant de noter que même si la DGF est resté à un niveau constant de 2017 à 2018, les Dotation de Solidarité Rurale et Dotation Nationale de Péréquation ont subi une baisse importante entre 2017 et 2018, baisse qui se poursuit sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

Éléments de rétrospective juridique et administrative
--

Le budget primitif 2017 a été marqué par un changement majeur au niveau de la structuration de dépenses et des recettes de fonctionnement, la commune ayant intégré au 1^{er} janvier 2017 la **Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse**.

Au titre de l'intégration à cette nouvelle intercommunalité, les changements majeurs constatés en 2017 ont été les suivants :

- **Transfert des compétences relatives à la Médiathèque, à l'Office de Tourisme et la Petite Enfance.**
- **Le transfert à LMV de la fiscalité professionnelle par les 5 nouvelles communes est compensé par le versement d'une attribution de compensation. Le montant est la différence entre le coût net annualisé des charges transférées et la somme des produits fiscaux.**
- **Attribution d'un fonds de concours : LMV accompagne les communes membres pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement.**

Pour l'exercice budgétaire 2018, le budget a été impacté par les changements suivants :

- **Transfert de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté d'Agglomération Lubéron Monts de Vaucluse**
- **A compter du 1^{er} janvier 2018, la CA Luberon Monts de Vaucluse assume le plein exercice de la compétence Transport et Mobilité.** La communauté d'agglomération intègrera à sa compétence actuelle (réseau C'Mon Bus) l'organisation et la gestion des transports scolaires et des lignes régulières. Le financement de ces réseaux urbains et non urbains se fait par la redevance transport et par le Versement Transport.

Sont soumises au Versement Transport (article L 2333-64 du CGCT) les personnes physiques ou morales, publiques ou privées, qui emploient plus de 11 salariés dans le périmètre de l'autorité organisatrice de mobilités.

La commune est donc soumise au versement de cette taxe dont le taux a été fixé 0.55%. Cette dépense constitue une nouvelle dépense de fonctionnement (chapitre 012 – charges de personnel)

- **Intégration du budget de la Caisse des Ecoles dans le budget principal à compter du 1^{er} janvier 2018 :** ce budget concerne le fonctionnement du restaurant scolaire

Pour l'exercice budgétaire 2020, LMV Agglomération est investie de trois nouvelles compétences :

- l'eau potable
- l'assainissement collectif et non collectif
- La gestion urbaine des eaux pluviales

Pour l'exercice budgétaire 2021, le budget ne sera pas impacté par des changements majeurs dans la section de fonctionnement, contrairement aux exercices précédents.

Les enveloppes budgétaires pour l'exercice 2021 seront donc constantes, voir réduites sur certaines imputations budgétaires. Les prévisions budgétaires 2021 s'inscrivent à nouveau dans un cadre contraint.

2- BUDGET PRINCIPAL : FONCTIONNEMENT

2.1- Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal

2.1.1 Projection financière

Le contexte économique national invite les collectivités à rester très prudentes dans l'estimation de leurs recettes. Il serait raisonnable d'envisager les prévisions des ressources communales, en prenant comme hypothèse :

- **Une hausse éventuelle des taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties peut être envisagée en 2021 en fonction des ressources nécessaires à l'équilibre du budget et à l'inscription des futurs projets d'investissement. Des simulations de hausse des taux sont en cours avec les services de la fiscalité locale de la DGFIP.**

- Stabilité, voir baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement
- Une baisse accentuée des concours financiers de l'Etat
- Une légère augmentation des produits fiscaux par l'effet de l'augmentation des bases (constructions nouvelles, changement de destination...)

2.1.2 Recettes de fonctionnement

Etat récapitulatif des recettes de fonctionnement par grandes masses

Chapitre	Description	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
013	Atténuations de charges	115 360	168 175	64 824	40 434	51 337	50 914	59 180	60 000
70	Produits de services, domaines et ventes diverses	28 551	86 690	109 390	102 656	202 551	205 438	145 030	186 300
73	Impôts et taxes	2 319 325	2 451 559	2 499 165	2 291 971	2 569 443	2 619 697	2 667 714	2 630 000
74	Dotations, subventions et participations	1 002 629	1 038 513	1 097 888	934 394	807 505	838 332	764 111	804 500
75	Autres produits de gestion courante	82 864	75 953	90 150	87 304	86 787	84 813	79 051	87 800
76	Produits financiers	6	5	3	5	5	5	4	0
77	Produits exceptionnels	6 161	13 359	19 632	68 945	41 199	46 216	1 918	20 000
042	Opérations d'ordre /sections	0	0	16 743	0	3 632	43 935	0	0
Total		3 554 896	3 834 254	3 897 795	3 525 709	3 762 459	3 889 350	3 717 008	3 788 600

- Les recettes d'origine fiscale

Evolution des taux d'imposition directe

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne Nationale	Moyenne Département
Taxe d'habitation	19,97%	19,97%	12,05%	15,05%	15,05%	15,05%		
Taxe Foncière	13,80%	13,80%	13,80%	13,80%	13,80%	13,80%	21,59%	23,08%
Taxe Foncière non bâtie	34,29%	34,29%	34,29%	34,29%	34,29%	34,29%	49,72%	55,78%
CFE	29,59%	29,59%	33,42%	33,42%	33,42%	33,42%		

Pour Rappel

Au titre des mesures d'accompagnement de la suppression de la Taxe Professionnelle en 2010, il avait été transféré à la commune la part départementale de la taxe d'habitation et la part des frais d'assiette et de recouvrement. A cette époque, et pour intégrer ces changements, le taux de taxe d'habitation de la commune avait été « rebasé » de la façon suivante :

- Au taux communal (soit 12,05) s'ajoutait le taux départemental 2010 (soit 7,55) et l'application d'un coefficient de 1,034 pour tenir compte du transfert des frais d'assiette et de recouvrement.

Ces deux derniers éléments (part départementale et part relative eux frais d'assiette et de recouvrement) seront transférés à la Communauté d'Agglomération de sorte que cette fraction de taux (soit 7,92) sera déduite du taux de taxe d'habitation de la commune.

Le taux de référence 2016 de la taxe d'habitation a été ramené à 12,05% et a servi de base au vote du taux de 2017.

Il est à noter que pour l'exercice 2021, les taux de fiscalité directe locale à voter ne seront plus qu'au nombre de deux :

- **Taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties**

En effet, la mise en œuvre concomitante de la réforme du financement des collectivités locales et de celle des impositions de production, entraîne à compter de 2021, des modifications substantielles dans le calcul des bases prévisionnelles et des taux de fiscalité directe locale.

Il convient de rappeler que le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) se traduit à compter de 2021 par un "rebasage" du taux de TFPB.

Ainsi, pour chaque commune, le taux de référence de taxe foncière sur les propriétés bâties 2021 correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Les conseils municipaux pourront décider de voter un taux égal au taux de référence (maintien de la

Par ailleurs, s'agissant du taux de Taxe d'Habitation, il n'y a plus de vote par la commune

Pour information, les taux d'imposition proposés en 2021 par la Communauté d'Agglomération LMV sont les suivants (identiques à ceux de 2020) :

Taux de CFE : 33,42%

Taux taxe d'habitation : 8,40%

Taux taxe foncière sur le bâti : 0,80%

Taux taxe foncière sur le non bâti : 2,13%

- **L'attribution de compensation**

La Communauté d'Agglomération LMV versera en 2021 une attribution de compensation évaluée à 601 359.00 €, montant identique à celui de 2020. Pour rappel, le montant de l'AC est la différence entre le coût net annualisé des charges transférées à LMV et la somme des produits fiscaux de la commune.

- **Les autres recettes de fonctionnement**

Les principales recettes de fonctionnement sont constituées des redevances des différents services publics (centre de loisirs, espace jeunes, restaurant scolaire, droits de place, vente des concessions cimetières), des redevances d'occupation du domaine public, des dotations de l'état, de la taxe additionnelle aux droits de mutations, des attributions des compensation, des prestations liées au Contrat Enfance Jeunesse, du remboursement sur rémunérations du personnel dans le cadre des arrêts maladies, des revenus des immeubles du domaine privé de la commune, des produits de cession des immobilisations.

Ces recettes seront impactées sur l'exercice 2021 par les mesures de fermeture éventuelle de services compte tenu du contexte de crise sanitaire .

2.2-Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

Etat récapitulatif des dépenses de fonctionnement par grandes masses

Chapitre	Description	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
O11	Charges à caractère général	784 243	791 334	844 712	911 743	932 627	861 199	733 662	739 000
	Charges de personnel et frais assimilés								
O12		1 330 973	1 524 054	1 669 261	1 648 841	1 796 316	1 999 460	1 996 899	1 952 000
O14	Atténuations de produits	468 865	467 476	494 866	475 198	478 176	485 917	495 434	561 803
	Autres charges de gestion courante								
65		442 407	472 907	476 785	245 054	243 966	221 690	209 711	184 400
66	Charges financières	21 967	14 722	17 765	17 357	28 206	44 772	68 287	72 237
67	Charges exceptionnelles	31 057	3 091	5 106	1 170	1 110	1 382	11 622	17 000
O22	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0		0
O42	Amortissement	59 547	72 519	100 205	104 210	131 790	207 393	146 983	130 000
Total		3 139 059	3 346 103	3 608 700	3 403 573	3 612 191	3 821 813	3 662 598	3 656 440

2.2.1 Principales dépenses de fonctionnement

- Charges de personnel (chapitre 012)

La maîtrise de l'évolution des charges de personnel est le facteur clef de l'équilibre de la section de fonctionnement du budget.

Pour mémoire, Les dépenses de personnel sont chaque année impactées par le Glissement Vieillesse Technicité. A partir de 2015, ces dépenses ont particulièrement progressé sous l'effet de l'augmentation sensible du nombre d'agent ETP recruté en 2015 (service enfance jeunesse, services techniques, service entretien des bâtiments, service administratif).

Les dépenses de personnel de l'exercice 2017 ont été impactées par le transfert à la Communauté d'Agglomération LMV du personnel municipal affecté à l'Office de Tourisme et à la Médiathèque.

Les charges de personnel pour l'exercice 2018 ont été impactées par l'intégration du personnel du centre de loisirs (5 postes d'adjoint d'animation) dans le personnel municipal à la fin du contrat de prestations de services de l'UFCV, soit en septembre 2018.

L'exercice 2021 sera marqué par une gestion rigoureuse à effectif constant des dépenses de personnel.

Le ratio Dépenses de Personnel/ Dépenses Réelles de fonctionnement s'élève pour l'exercice 2020 à 56.80 %, la moyenne de notre strate de population étant de 55.60%.

Chapitre	Description	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
O12	Charges de personnel et frais assimilés	1 330 973	1 524 054	1 669 261	1 648 841	1 796 316	1 999 460	1 996 898	1 952 000

- Charges à caractère général (chapitre 011)

L'exercice budgétaire 2021 se caractérisera par une stabilité des charges à caractère général.

Chapitre	Description	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
011	Charges à caractère général	784 243	791 334	844 712	911 743	932 627	861 199	733 521	739 000

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre intègre entre autre les indemnités et cotisations des indemnités des élus et le versement des subventions aux différentes associations et contributions aux autres organismes (PNRL, Syndicat Mixte Forestier, Fondation du Patrimoine, programme SEDEL du PNRL) , y compris la subvention au budget du CCAS et à l'ASA de Lauris pour l'exercice 2020

Pour mémoire en 2017, ce chapitre budgétaire a été diminué des crédits budgétaires suivants :

- La contribution obligatoire versée au SDIS
- La subvention versée par la commune à l'association en charge de l'Office de tourisme
- La subvention versée par la commune à la structure associative « La Crèche La Marelle »

L'exercice 2021 sera marqué par une baisse des indemnités des élus, par un ajustement des crédits alloués pour les subventions aux associations.

L'exercice 2021 sera également marqué par une absence de versement de subvention de fonctionnement au CCAS, le budget du CCAS clôturant son exercice 2020 avec un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer l'équilibre de l'exercice suivant.

Chapitre	Description	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
65	Autres charges de gestion courante	442 407	472 907	476 785	245 054	243 966	221 691	209 711	184 400

- Atténuation de produits (chapitre 014)

Ce chapitre intègre :

- Le dégrèvement de Taxe d'Habitation sur les logements vacants
- Le reversement au profit du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)
- Le Fonds de Péréquation des ressources intercommunales
- **Le prélèvement des pénalités au titre de la loi SRU, inscrite pour la première fois sur le budget communal 2021 pour un montant de 77 550€**

Chapitre	Description	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
014	Atténuations de produits	468 865	467 476	494 866	475 198	478 176	485 917	495 436	561 803

- Charges financières (chapitre 66)

Les charges d'intérêt d'emprunt et de ligne de trésorerie pour 2021 s'élève à 72 237 €.

L'augmentation de ces crédits sur les exercices budgétaires 2018 et 2019 s'explique par le fait que la commune a contracté sur l'exercice budgétaire 2018 deux nouveaux emprunts :

- Prêt de 500 000€ sur 15 ans pour les travaux d'aménagement du Centre Ancien
- Prêt de 1 300 000€ sur 25 ans pour l'acquisition de la propriété Ravoire

L'augmentation de ces crédits sur les exercices budgétaires 2019 et 2020 s'explique par le fait que la commune a contracté sur la fin de l'exercice budgétaire 2019 deux nouveaux emprunts :

- Prêt de 900 000 € sur 15 ans pour les travaux de construction du restaurant scolaire
- Prêt de 320 000 € sur 20 ans pour l'acquisition d'une parcelle sur le parking Remilly

Chapitre	Description	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
66	Charges financières	21 967	14 722	17 765	17 357	28 206	44 771	68 288	72 237

2.2.2 Objectif : maintien du niveau d'autofinancement

L'objectif du maintien de l'autofinancement constitue l'enjeu essentiel compte tenu de la situation actuelle de baisse des dotations de l'état. Cet autofinancement nécessitera un effort collectif pour garantir un niveau nécessaire d'investissement.

Pour mémoire, les crédits prévisionnels pour le Chapitre 023 (Virement à la section d'investissement) inscrits au budget étaient les suivants :

- Budget primitif 2016 : 293 435.43€
- Budget primitif 2017 : 118 057€
- Budget primitif 2018 : 183 303€
- Budget primitif 2019 : 120 000€
- Budget Primitif 2020 : 107 000€
- DOB 2021 prévisionnel : estimation en cours

Les soldes intermédiaires de gestion sont les suivants sur la clôture des exercices :

	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	372 557,49 €	226 339,18 €	278 425,92 €	238 075,33 €	201 533,33 €
Epargne nette	317 147,24 €	160 108,43 €	210 775,07 €	106 954,54 €	3 314,48 €

3-BUDGET PRINCIPAL : INVESTISSEMENT

Le volume d'investissement du Budget Principal réalisé en 2020 est de 1 834 339 €, notamment lié à nos dépenses d'équipement pour un montant de 1 628 955€.

3.1- Endettement

Date d'acquisition	Organisme prêteur	Objet du prêt	Montant du prêt	Date de fin	CRD au 31/12/2020
24/11/2006	Crédit local de France	Jardin conservatoire	1 000 000 €	01/04/2027	212 500
13/09/2011	Caisse Dépôts et Consignations	Construction CDL	17 777,50 €	01/09/2021	1 777,75
19/07/2018	Crédit Agricole	Travaux Centre Ancien	500 000 €	15/07/2033	431 967,30
11/09/2018	Crédit Agricole	Propriété Ravoire	1 300 000 €	15/09/2043	1 206 101,86
05/07/2019	Crédit Agricole	Travaux Restaurant Scolaire	900 000 €	15/07/2034	844 761,65
24/10/2019	Caisse d'Epargne	Propriété Remilly	320 000 €	07/11/2039	306 756,25
Total					3 003 864,81 €

Le ratio Dette/ Population s'élève pour l'exercice 2020 à 765 €/ habitant, la moyenne de notre strate de population étant de 743 €/habitant.

Le Ratio Dette/ Recettes Réelles de Fonctionnement = taux d'endettement s'élève à 80.81% , la moyenne de notre strate de population étant de 73.20%

3.2- Programme général

3.2.1 Etat des restes à réaliser au 31-12-2020

DEPENSES			
OPERATION	LIBELLE	COMPTE	MONTANT
103	Restaurant scolaire	2188	16 000,00 €
109	Acquisition logiciel et matériel informatique	2183	9 000,00 €
103	Restaurant scolaire	2313	340 000,00 €
15 03	Aménagement des terrasses du château	2312	130 000,00 €
			495 000,00 €
RECETTES			
OPERATION	LIBELLE	COMPTE	MONTANT
103	Restaurant scolaire	1323	24 540,00 €
103	Restaurant scolaire	1321	101 221,51 €
115	Réfection des voies communales et chemins	1321	74 396,28 €
15 01	Elaboration du PLU	1323	380,00 €
15 02	Aménagement du Centre Ancien	1321	26 996,79 €
15 02	Aménagement du Centre Ancien	1322	26 750,00 €
15 03	Aménagement des terrasses du château	1322	39 512,00 €
15 03	Aménagement des terrasses du château	1323	5 873,00 €
15 03	Aménagement des terrasses du château	1323	7 617,95 €
15 03	Aménagement des terrasses du château	1321	70 798,31 €
16 01	Agenda Accessibilité programmée Ad'Ap	1321	140 000,00 €
16 02	Travaux toiture Bâtiments communaux	1323	8 408,43 €
			526 494,27 €
Solde positif des RAR 2020			+ 31 494,27 €

3.2.2 Résultat de clôture de l'exercice 2020

BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		67 536,59 €		502 631,37 €		
<i>Part affecté à l'investissement en 2020</i>	67 536,59 €					
Opérations de l'exercice	3 662 598,11 €	3 717 007,66 €	1 834 339,85 €	1 028 788,68 €		
Résultats de l'exercice		54 409,55 €	805 551,17 €		751 141,62 €	
RÉSULTATS DE L'EXERCICE AVEC REPRISE DES RESULTATS		54 409,55 €	302 919,80 €		248 510,25 €	
Restes à réaliser 2020			495 000,00 €	526 494,27 €		31 494,27 €
RESULTATS DEFINITIFS AVEC RAR					217 015,98 €	

3.2.3 Recettes d'investissement en 2021

Les recettes d'investissement regroupent plusieurs éléments :

- **L'affectation du résultat** de l'exercice 2020 à la section d'investissement du budget primitif 2021 sera d'un montant de 54 409.55€
- **Le niveau des subventions d'investissement** est évalué à 526 494.27 € pour les Restes à réaliser 2020 .

Ces subventions concernent les opérations d'investissement suivantes :

Aménagement du Centre Ancien (début de la 4^{ème} tranche), Aménagement des terrasses du château (2^{ème} tranche), révision du PLU , travaux de réfection des toitures, programme de construction du nouveau Restaurant Scolaire, travaux pour l'Agenda d'Accessibilité Programmé

- **Le FCTVA** : le budget primitif 2021 verra l'inscription du FCTVA 2021 pour un montant prévisionnel de 480 000€ (dépenses d'investissement de l'exercice 2019)
- **L'enveloppe relative à la Taxe d'Aménagement**, non connue à ce jour

3.2.4 Dépenses d'investissement 2021

Les principaux programmes d'investissement pour le Budget Primitif 2021 concerne à ce jour les Restes à Réaliser 2020 :

- **Programme de construction du nouveau Restaurant scolaire** : l'exercice 2021 sera consacré à la fin de l'exécution du marché de travaux. La fin des travaux est fixée au mois de Mai 2021.
- **Programme de travaux de Réaménagement des Jardins du Château** : solde du marché de travaux